



SÉANCE DU 9 MAI 2023

DELIBERATION n° 2023-05-169 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 03/05/2023

L'an deux mille vingt trois, le neuf mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 57

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Honoré SEGUY, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Rachel VAUNA, Michel VACHER

Absents : 14

Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 6

Jacques LEGRAND pouvoir à Pierre MALVILLE, Michel MILLAIRE pouvoir à Joachim BOISARD, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

CRÉATION DES TARIFS DES SÉJOURS ORGANISÉS PAR LES ESPACES JEUNES POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2023

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président en charge de la jeunesse, l'insertion, l'attractivité dumonde étudiant et la démocratie participative,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 2 juin 2021 relative à l'harmonisation des tarifs des séjours organisés par les espaces jeunes du territoire,

Vu la délibération en date du 10 novembre 2021 relative à l'harmonisation et au lissage des tarifs des accueils de Loisirs sans hébergement à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu la délibération en date du 24 mars 2022 qui valide 10 tranches de quotients,

Considérant le souhait de la collectivité de permettre aux jeunes de découvrir un nouvel environnement, en favorisant la mixité et la vie en collectivité, en proposant un épanouissement collectif, en accompagnant l'autonomie par la découverte, en suscitant un intérêt d'ouverture vers le monde, en les responsabilisant dans l'organisation des temps de vie quotidienne,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 24 avril 2023,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 5 mai 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- de créer les tarifs des séjours suivants durant les vacances scolaires de l'été 2023 selon la grille tarifaire ci-dessous :

Tarifs des séjours Juillet 2023							
	Nouvelle Aquitaine	Le Fleu	La Rochelle	Malaga	Rouffiac	Amsterdam	Parc des Causses
quotients	3 jours	3 jours	5 jours	6 jours	5 jours	8 jours	4 jours
inférieur à 400	34 €	12 €	28 €	73 €	39 €	107 €	21 €
de 400 à 599	51 €	17 €	42 €	109 €	59 €	160 €	31 €
600 à 799	68 €	23 €	56 €	146 €	79 €	213 €	42 €
800 à 999	85 €	29 €	70 €	182 €	98 €	267 €	52 €
1000 à 1199	102 €	35 €	84 €	219 €	118 €	320 €	63 €
1200 à 1399	119 €	41 €	98 €	256 €	138 €	373 €	74 €
1400 à 1599	136 €	47 €	112 €	292 €	157 €	427 €	84 €
1600 à 1799	153 €	53 €	126 €	329 €	177 €	480 €	95 €
1800 à 1999	170 €	58 €	140 €	365 €	197 €	534 €	105 €
au dessus de 2000	185 €	64 €	153 €	398 €	215 €	582 €	115 €

Tarifs des séjours Aout 2023				
	Auvergne	Sintra Portugal	Marais Poitevin	St Pé de Bigorre
quotients	5 jours	6 jours	4 jours	5 jours
inférieur à 400	37 €	99 €	19 €	40 €
de 400 à 599	55 €	149 €	28 €	60 €
600 à 799	73 €	199 €	37 €	81 €
800 à 999	92 €	248 €	47 €	101 €
1000 à 1199	110 €	298 €	56 €	121 €
1200 à 1399	128 €	348 €	65 €	141 €
1400 à 1599	147 €	397 €	75 €	161 €
1600 à 1799	165 €	447 €	84 €	182 €
1800 à 1999	183 €	497 €	93 €	202 €
au dessus de 2000	200 €	542 €	102 €	220 €

Tarifs Séjour ERASMUS 2023	
quotients	Anglet 7 jours
inférieur à 400	30 €
de 400 à 599	
600 à 799	
800 à 999	
1000 à 1199	
1200 à 1399	
1400 à 1599	
1600 à 1799	
1800 à 1999	
au dessus de 2000	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne

12 mai 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du
Libournais,
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20230509-2023_05_169-DE



SÉANCE DU 9 MAI 2023

DELIBERATION n° 2023-05-170 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 03/05/2023

L'an deux mille vingt trois, le neuf mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 57

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Philipe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Honoré SEGUY, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Rachel VAUNA, Michel VACHER

Absents : 14

Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 6

Jacques LEGRAND pouvoir à Pierre MALVILLE, Michel MILLAIRE pouvoir à Joachim BOISARD, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT PARTICIPATIVE
DISPOSITIF : CALI PASS ETE 2023

Envoyé en préfecture le 11/05/2023
Reçu en préfecture le 11/05/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20230509-2023_05_170-DE

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président à la jeunesse, l'insertion, l'attractivité du monde étudiant et à la démocratie participative,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de La Communauté d'Agglomération du Libournais,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 avril 2023,

Dans le cadre de sa compétence Jeunesse, la Communauté d'Agglomération du Libournais propose, via les Espaces jeunes, des activités, séjours ou encore des lieux de rencontres pour les jeunes du territoire.

Le dispositif « Cali Pass été » a été créé en 2021. Il a pour vocation de faciliter l'accès à des activités de loisirs, culturelles et sportives, dans le cadre d'une pratique autonome pendant les vacances d'été.

Il est proposé de renouveler cette action en 2023, à destination des jeunes domiciliés sur le territoire de La Cali (nés de 2005 à 2009 inclus). Pour accéder à ce dispositif, ils devront avoir préalablement adhéré à l'un des Espaces jeunes communautaires.

Les chèquiers, disponibles dans tous les Espaces jeunes et au BIJ, seront utilisables du 3 juillet au 3 septembre 2023.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- mettre en œuvre le dispositif « Cali Pass été » en 2023 ;
- accorder une subvention en nature d'une valeur faciale de 115 € à chaque jeune du territoire éligible à ce dispositif, sous la forme d'un chéquier d'activités ;
- signer tous documents administratifs et comptables afférents à la présente délibération.

Imputation budgétaire au budget principal : chapitre 60 – article 6042 – service gestionnaire et destinataire COOR3

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance